Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Canton Yerres-Brunoy

Nombre de membres composant
Le Conseil municipal 35
Membres en exercice 35
Présents à la séance 31

OBJET :

Modification de tarifs de la Maison Caillebotte et de la Ferme Ornée

COMMUNE DE YERRES

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 07 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril, le Conseil municipal de Yerres légalement convoqué le 1er avril deux mille vingt-deux, s'est assemblé salle de l'Orangerie de la Grange au Bois, sous la présidence de M. Olivier CLODONG, Maire.

Etaient présents :
M. Olivier CLODONG, Maire, Mme Nicole LAMOTH, M. Fabrice GAUDUFFE, Mme Gaëlle BOUGEROL, Mme Jocelyne FALCONNIER, M. Didier LE COZ, Mme Laëtitia DOROT, M. Jean-Claude LE ROUX, Adjoints au Maire, Mme Vannina ETTORI, Mme Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM, M. Alexandre DUMONT, M. Jean-Moïse VENEROSY, Mme Dominique RENONCIAT, M. Jean-Paul REGEASSE, M. Jean-François CARO, Mme Anne-Laure GUIBERT, M. Gérard BOUTHIER, Mme Audrey WACQUIEZ-CORMONT, M. Bernard NUSBAUM, Mme Emilie SPONVILLE, M. Guy CLUZEL, Mme Victoire REFALO, M. Denis ADAM, Mme Vanessa MAZEAU, M. Cyril MERTENS, Mme Marie-Christine ROBILLARD, M. Rémy PETIT, Mme Fabienne GABBANELLI, M. Jérôme RITTLING, Mme Claire CHARANSONNET, M. Romain SARRASIN, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :
M. Gilles CARBONNET donne pouvoir à Mme Gaëlle BOUGEROL
M. Nicolas DUPONT-AIGNAN donne pouvoir à M. Olivier CLODONG
Mme Carole PELLISSON donne pouvoir à Mme Nicole LAMOTH
M. Bernard TARKALI donne pouvoir à Mme Jocelyne FALCONNIER

Secrétaire de séance : M. Jean-Moïse VENEROSY

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20220407-2022-04-292-DE
Date de télétransmission : 12/04/2022
Date de réception préfecture : 12/04/2022

YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2022

DELIBERATION N° 2022/04/292

OBJET : Modification de tarifs de la Maison Caillebotte et de la Ferme Ornée

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2018/06/688 du 28 juin 2018 portant sur la fixation des tarifs municipaux à compter des 1er septembre 2018 et 1er janvier 2019,

CONSIDERANT que dans un souci de simplification des tarifs et dans le cadre de la prochaine exposition temporaire « Modernités Portugaises » qui se tiendra du 21 mai au 30 octobre 2022, il est proposé au Conseil municipal de revoir la grille tarifaire appliquée sur la Propriété Caillebotte,

CONSIDERANT qu'en effet, il convient de prendre en compte à la fois le nombre conséquent d'œuvres proposées à l'exposition (110 œuvres au lieu de 60 à la précédente) et d'adapter la grille de tarifs aux tarifs pratiqués pour des sites d'envergure identique,

CONSIDERANT qu'il est également proposé de nouveaux tarifs concernant les droits de tournages au sein de la Propriété Caillebotte, afin d'adapter l'offre aux nombreuses demandes,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis des Commissions Sports, Loisirs, Jeunesse, Culture et Vie associative, ainsi que Finances et Affaires générales,

A la majorité (1 contre : C. CHARANSONNET),

MODIFIE les tarifs de la Maison Caillebotte et de la Ferme Ornée, conformément aux tableaux annexés à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'application de l'ensemble desdits tarifs.

DIT que la recette sera inscrite au budget de la Commune.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Conseiller départemental,

Olivier CLODONG

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le **12/04/2022**
et de la publication le **11/04/2022**
Le Maire,

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE) 91

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20220407-2022-04-292-DE
Date de télétransmission : 12/04/2022
Date de réception préfecture : 12/04/2022

Tarifs visites Maison Caillebotte et expositions temporaires

	A compter du	Nouveaux tarifs
Billet visite Maison Caillebotte seule		
Tarif Yerrois	01/05/2022	3,00 €
Tarif extérieur (hors période expo)	01/05/2022	8,00 €
Billet couplé visite de la Maison Caillebotte et exposition temporaire à la Ferme Ornée		
Tarif plein Yerrois	01/05/2022	5,00 €
Tarif plein extérieur	01/05/2022	12,00 €
Visiteurs du musée des impressionnismes de Giverny (MDIG) sur présentation du billet d'entrée daté de l'année en cours	01/05/2022	10,00 €
Porteur d'une carte PASS MDIG en cours de validité ou une carte d'adhérent des Amis du MDIG + accompagnateur	01/05/2022	10,00 €
Enfants – 18 ans	01/05/2022	GRATUIT
Scolaires Yerrois	01/05/2022	GRATUIT
Etudiants (carte d'étudiant, enseignants (Pass éducation), demandeurs d'emploi (Attestation – 6 mois et pièce identité), ministère de la Culture (carte du Ministère), Membre Icom et Icomos (carte de membre validée année en cours)	01/05/2022	8,00 €
Membres de l'association « La Maison des Artistes »	01/05/2022	10,00 €
Salariés de la Banque de France	01/05/2022	7,00 €
Entrée de l'accompagnant du porteur de la carte FAN d'ESSONNE	01/05/2022	12,00 €
Adhérents « Les amis du Louvre » (présentation de la carte d'adhérent) Yerrois	01/05/2022	5,00 €
Adhérents « Les amis du Louvre » (présentation de la carte d'adhérent) extérieur	01/05/2022	10,00 €
Journalistes, Guides conférenciers (sur présentation de la carte professionnelle)	01/05/2022	GRATUIT
Titulaire carte d'invalidité (sur présentation carte)	01/05/2022	GRATUIT
Les accompagnateurs de groupes de handicapés	01/05/2022	GRATUIT
1 accompagnateur organisateur	01/05/2022	GRATUIT

Carte nominative annuelle (entrées illimitées à la Maison Caillebotte et aux expositions temporaires à la Ferme Ornée)			
Yerrois	15,00 €	01/05/2022	15,00 €
Extérieurs	30,00 €	01/05/2022	30,00 €

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20220407-2022-04-292-DE
Date de télétransmission : 12/04/2022
Date de réception préfecture : 12/04/2022

PROPRIETE CAILLEBOTTE - DROITS DE TOURNAGES

	TARIFS A COMPTER DU 01/05/2022*	
Droits de tournages Court métrage/Documentaire clip amateur (hors Maison Caillebotte)		
	Extérieur	**Intérieur**
Forfait 1/2 journée (période de 6h)	130,00 €	150,00 €
Forfait journée de 8h à 20h	250,00 €	300,00 €
Forfait nuit de 20h à 8h	350,00 €	400,00 €
2 jours consécutifs (hors week-end)	400,00 €	450,00 €
Droits de tournage long métrage/Fiction TV		
	Extérieur	**Intérieur**
Forfait 1/2 journée (période de 6h)	200,00 €	300,00 €
Forfait journée de 8h à 20h	400,00 €	600,00 €
Forfait nuit de 20h à 8h	600,00 €	700,00 €
2 jours consécutifs (hors week-end)	700,00 €	-
Prises de vue photographiques à titre commercial		
	Extérieur	**Intérieur**
Forfait 1/2 journée (période de 6h)	290,00 €	330,00 €
Forfait journée de 8h à 20h	580,00 €	650,00 €
Forfait nuit de 20h à 8h	650,00 €	650,00 €
2 jours consécutifs (hors week-end)	680,00 €	800,00 €
Droits de tournage Publicité/Clip professionnel		
	Extérieur	**Intérieur**
Forfait 1/2 journée (période de 6h)	300,00 €	350,00 €
Forfait journée de 8h à 20h	600,00 €	700,00 €
Forfait nuit de 20h à 8h	700,00 €	900,00 €
2 jours consécutifs (hors week-end)	800,00 €	1 000,00 €
Droits de tournage Drône		
	Extérieur	
Forfait 1/2 journée (période de 6h)	500,00 €	
Forfait journée de 8h à 20h	1 000,00 €	
2 jours consécutifs (hors week-end)	1 500,00 €	

* Tournages soumis à l'approbation de M. le Maire et des responsables de la Propriété Caillebotte sur présentation du scenario (convention obligatoire entre les parties).

Tournage Maison Caillebotte en intérieur : impossible le week-end et jours fériés (Maison ouverte au public).

De novembre à mars, tournage possible du lundi au vendredi.

De mars à novembre, tournage possible seulement le lundi.

Equipe autorisée jusqu'à 20 personnes.

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20220407-2022-04-292-DE
Date de télétransmission : 12/04/2022
Date de réception préfecture : 12/04/2022